

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Huot

<https://www.cadre21.org/membres/374bc016296b053a105add53>

Date d'obtention : 2023-09-07 14:01:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode d'intervention et d'investigation encadrée qui protège à la fois les intervenants et les victimes d'actes de pornographies juvéniles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une compréhension plus complète du processus d'intervention et d'investigation. Aussi, mes interventions seront plus uniformisées et mieux encadrées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à suivre le processus d'intervention prescrit par la trousse "SEXTO". Bref, ne pas tenter d'investiguer où je ne suis pas mandataire, ne pas intervenir où je peux contrevenir au processus légal et éviter de moi-même me mettre en faute en visionnant les images/ vidéos, etc.